

Commune de VILLARS LES DOMBES (01330)

Abandon de l'exploitation des puits de captage d'eau potable de Montrottier et d'Autière et levée des périmètres de protection immédiat et rapproché et des servitudes d'utilité publiques liées, sur la Commune de Villars les Dombes

MÉMOIRE EN RÉPONSE

Enquête publique conduite du lundi 11 Mars 2024 au Vendredi 29 Mars 2024 à 17h, soit 19 jours consécutifs, à la Mairie de VILLARS LES DOMBES (01330) par Monsieur Gérard MAILLE, commissaire enquêteur, sur arrêté préfectoral du 18 Janvier 2024

PRÉAMBULE

Ce document présente les réponses de la Commune aux observations transmises par Monsieur Gérard Maille, commissaire enquêteur dans son courrier du 30 Mars 2024.

Dans ce courrier le Commissaire enquêteur restitue et traduit les différentes observations du public recueillies durant la période d'enquête publique.

Le présent mémoire apporte des éléments de réponses :


- Aux observations du public

1. RÉPONSES AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC

➤ Réponses aux observations de M. Nazaret Pascal sur le devenir de la parcelle BE 3 – Indivision JOLIVET

Cette parcelle est inscrite en zone 2AU au règlement du PLU actuel. Compte tenu des préconisations en matière d'objectif de consommation de foncier dans le cadre du « zéro artificialisation nette des sols », la municipalité n'envisage pas l'évolution de ce classement en zone U dans le futur.

27



Villars les Dombes,
le 11 Avril 2024
Le Maire,
Pierre LARRIEU